

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

6^{ème} séance de l'année 2015

Mardi 20 octobre 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.10.06/196

Budget primitif Eau potable 2015

Décision modificative

L'an deux mille quinze, le mardi 20 octobre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé en séance ordinaire au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Ary CHALUS*, 1^{er} Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 13 octobre 2015.

Présents: 29		
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Kitty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 2
<u>Vice-Président :</u> M. Jacques BANGOU (2 ^{ème} Vice-Président) <i>Procuration à Mme Josiane GATIBELZA</i>
<u>Conseillère Communautaire – Membre du Bureau :</u> Mme Corinne PETRO <i>Procuration à Mme Claudine CHALUS</i>

Excusés non représentés : 6
<u>Président:</u> M. Éric JALTON
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) M. Georges BREDEnt (8 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> M. Michel RINÇON
<u>Conseillers Communautaires :</u> M. Audry CORNANO Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

Elu intéressé par l'affaire sorti de la salle : 1
Mme Murielle JABES (7 ^{ème} Vice-Présidente) - de 11h17 à 11h21

Absents : 12
<u>Vice-Présidents :</u> Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX (14 ^{ème} Vice-Présidente) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY M. Dominique THÉOPHILE
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Lise Claude AZEDE - M. Jean-Luc CELIGNY - M. Chazy CIRANY - M. Harry DURIMEL - M. Daniel MARSIN - M. Alix NABAJOH - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ
27 OCT. 2015
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget primitif Eau Potable voté pour l'exercice 2015 ;

Considérant le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- De modifier comme suit le budget primitif Eau Potable 2015:

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 9 533 800 €

- 485 446€.....au chapitre 70 - Article 701112.....*Vente d'eau au SIAEAG*
- 604 121€.....au chapitre 70 - Article 701113.....*Vente d'eau au SIGF*
- 951 180€.....au chapitre 70 - Article 701114.....*Vente d'eau à la commune du Lamentin*
- 3 846 388€.....au chapitre 77 - Article 7781.....*Indemnisation due par la Générale des Eaux*
- 3 645 665€.....au chapitre 77 - Article 7782*Rappels de facturation*

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 9 533 800 €

- 9 446 641€.....au chapitre 011 - Article 605.....*Achat d'eau au SIAEAG*
- 87 159€.....au chapitre 011 - Article 6051.....*Achat d'eau au SIGF*

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable public de CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 27 octobre 2015

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le **27 OCT. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence, le

